



DÉLÉGATION DES PAYS DE L'ADOUR

<https://paysdeladour.secours-catholique.org>

Bénévolat de répit



LIEN SOCIAL

25/10/2021

Le Secours Catholique prend acte de l'apparition de besoins nouveaux au sein de notre société et propose, au nom de la solidarité et de la fraternité, un bénévolat de répit aux proches aidants d'une personne dépendante.

Les aidants concernés par le soutien sont ceux qui s'occupent à domicile d'une personne dépendante, quel que soit son âge (de l'enfance à la fin de la vie) et la

cause de sa dépendance (handicap, maladie, vieillesse).

Lorsque la dépendance est importante, il est reconnu que les proches aidants finissent par ne plus avoir de vie personnelle, sociale, professionnelle. Ces personnes ont besoin de souffler, d'avoir du temps pour elles, d'être écoutées, valorisées dans le travail qu'elles font.

Nous proposons donc qu'un bénévole, en semaine, se rende au domicile de l'aidant pour assurer une présence bienveillante auprès de la personne dépendante et permettre ainsi au proche de retrouver une liberté de temps et d'esprit pour s'occuper de lui. Un soignant évaluera la demande à domicile en rencontrant le proche aidant demandeur et la personne dépendante. Un contrat entre l'aidant et le Secours Catholique sera établi, après accord des personnes concernées, précisant le temps passé au domicile par le bénévole, la fréquence de ses passages, le rôle détaillé du bénévole (ce qu'il est possible de faire, ce qu'il ne peut pas faire, etc.). En cas de difficulté durant ce temps à domicile, le bénévole pourra joindre l'aidant s'il s'est absenté et un médecin en cas de problème médical. Ces aides se feront dans la limite des capacités des bénévoles.

Le bénévole est couvert pour ces interventions par une assurance en responsabilité civile par le Secours Catholique. Les bénévoles sont sélectionnés pour leur aptitude à ce type d'activité. Ils s'engagent à participer mensuellement à un groupe de partage supervisé par un psychologue et un médecin ainsi qu'à suivre les formations proposées. Après une période d'essai, le contrat sera de trois mois, renouvelable dans la limite des disponibilités de nos bénévoles. Une évaluation de ces aides sera effectuée périodiquement par les aidants et le coordinateur du bénévolat de répit du Secours Catholique.

Il ne s'agit en aucun cas de se substituer aux professionnels de santé. Le territoire d'intervention est la **région de Pau** pour l'instant.

>> Pour plus d'informations

Contact : 05 59 50 70 80

ou repitpau.642@secours-catholique.org

<https://paysdeladour.secours-catholique.org/notre-actualite/benevolat-de-repit>